

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PONT-SAINT-PIERRE

SEANCE DU 30 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente-mars à vingt heures trente, le conseil municipal de Pont-Saint-Pierre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme LAVIGNE COURTEUX Valérie, Maire.

Date de convocation : le 23 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers votants : 15

Etaient présents : Mr. HEBERT Philippe, Mme AUBRIL Katie, Mr. LEVACHER Philippe, Adjoint ;
Mme CHEDRU Kristell, Mr. DURIEZ René, Mme GALLIENNE Véronique, Mr. GODEFROY Marc,
Mme VEZIER Lorna, Mr. OULAL Abdelkader, Mme DUHO Christelle, Mr. CHEVALIER Romain,
Mme GOURIOU Laura, Mr. LETERME Christophe, Mr. JOIGNANT Benjamin

Secrétaire de séance : Mme CHEDRU Kristell

DELEGATIONS AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Madame le Maire rappelle au Conseil que le 20 mars dernier, trois adjoints ont été nommés :

- **Monsieur HEBERT Philippe**
- **Madame AUBRIL Katie**
- **Monsieur LEVACHER Philippe**

Madame le Maire précise les domaines de responsabilité de chaque adjoint :

- **Monsieur HEBERT Philippe : Adjoint à la voirie**
- **Madame AUBRIL Katie : Adjointe à l'environnement**
- **Monsieur LEVACHER Philippe : Adjoint à la vie locale et au patrimoine**

L'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au maire de déléguer une partie de ses compétences à des conseillers municipaux.

Madame le Maire propose, sous réserve de leur accord, d'attribuer les délégations suivantes :

- **Délégation bâtiments communaux et finances : Madame Véronique GALLIENNE**
- **Délégation communication : Monsieur René DURIEZ**
- **Délégation action sociale : Monsieur Abdelkader OULAL**

Les trois conseillers concernés acceptent cette délégation.

Monsieur Benjamin Joignant interroge Madame le Maire sur les critères de compétences retenus pour le choix des personnes déléguées. Madame le Maire lui répond que les personnes sont désignées en fonction de leur expérience d'élu au sein de la commune, de leurs connaissances du domaine pour lequel elles ont une délégation et de leur expérience dans leur milieu professionnel.

Le conseil municipal vote cette attribution de délégations par 14 voix pour et 1 voix contre (Monsieur Benjamin Joignant)

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire – Valérie LAVIGNE COURTEUX**



90DELIB30032026